



# PROJET PEDAGOGIQUE

## Centre de loisirs Intercommunal

07.63.84.96.52

[www.centredeloisirs-leothononagгло.org](http://www.centredeloisirs-leothononagгло.org)  
[animation-thononagгло@leolagrange.org](mailto:animation-thononagгло@leolagrange.org)



*Avec la participation de la*



# Sommaire



<b>1. PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>3</b>
1.1. LE CONTEXTE .....	3
1.2. LE PUBLIC VISE .....	3
1.3. LES OBJECTIFS .....	4
1.3.1. Les objectifs définis par la collectivité .....	4
1.3.2. Le projet éducatif de la Fédération.....	4
1.3.3. Les objectifs généraux .....	5
1.3.4. Les objectifs pédagogiques .....	6
<b>2. LES MOYENS .....</b>	<b>6</b>
2.1. HUMAINS .....	6
2.1.1. L'équipe de direction.....	6
2.1.2. Le travail en équipe .....	7
2.1.3. L'équipe d'encadrement .....	7
2.1.4. La place des parents.....	7
2.2. LES LOCAUX.....	7
2.3. FINANCIERS.....	8
2.4. LES PARTENARIATS .....	8
<b>3. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE.....</b>	<b>9</b>
3.1. LES MERCREDIS ET LES VACANCES .....	9
3.2. LES NITEES ET MINI-CAMP .....	10
3.2.1. Les nuitées.....	10
3.2.2. Les mini-camp .....	10
<b>4. L'EVALUATION.....</b>	<b>10</b>
4.1. LA CHARTE DE QUALITE.....	10
4.2. LES REUNIONS D'EQUIPE.....	11
4.3. LES BILANS D'ACTIVITE .....	12
<b>5. LA COMMUNICATION .....</b>	<b>12</b>
5.1. LES RELATIONS ENTRE LES ENFANTS ET LES ANIMATEURS .....	12
5.2. LE TRAVAIL RELATIONNEL .....	12
<b>6. L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP .....</b>	<b>13</b>
6.1. LES MOYENS.....	13
6.2. NOS ENGAGEMENTS .....	13
<b>7. LA FEDERATION LEO LAGRANGE .....</b>	<b>14</b>
7.1. LA FEDERATION LEO LAGRANGE.....	14
7.2. LA DIRECTION NATIONALE ENFANCE.....	15

# 1. Présentation générale

## 1.1. Le contexte



**La Communauté d'Agglomération THONON AGGLOMERATION dispose d'un Centre de loisirs accueillant des enfants de 3 à 11 ans situé à l'école de la Chavanne à Allinges.**

Sensible aux besoins et attentes exprimés par les familles de son territoire, notamment concernant la prise en charge des enfants durant leurs temps libres, THONON AGGLOMERATION conduit une politique enfance volontariste.

Aujourd'hui, THONON AGGLOMERATION a fait le choix de confier l'accueil, l'animation et l'encadrement du Centre de loisirs à Léo Lagrange Centre Est dans le cadre d'un marché public de services à compter du 1er janvier 2022.

## 1.2. Le public visé

Il est essentiel de tenir compte des besoins et des attentes des enfants qui ne sont pas identiques en tout point.

Ci-après, nous présentons les principales caractéristiques par tranches d'âge :

	PHYSIOLOGIQUES	INTELLECTUELLES	SOCIALES
<b>3/5 ANS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Croissance rapide ;</li> <li>▶ Prise de poids ;</li> <li>▶ Perte des dents ;</li> <li>▶ Développement des sens ;</li> <li>▶ Développement du langage et de la pensée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Apparition de la pensée symbolique ;</li> <li>▶ Acquisition des notions temporelles ;</li> <li>▶ Imagination ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Début de la socialisation</li> <li>▶ Passage au prénom</li> <li>▶ Début du partage</li> <li>▶ Début des jeux de rôles</li> </ul>

<b>6/8 ANS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Apprentissage des techniques (motricité fine) ;</li> <li>▶ Vitesse d'exécution plus grande ;</li> <li>▶ Croissance moins importante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Notion espace/temps s'affine ;</li> <li>▶ Augmentation de la capacité d'attention ;</li> <li>▶ Apprentissage de la lecture et de l'écriture ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Fin de l'égoïsme, l'enfant commence à se tourner vers les autres ;</li> <li>▶ Intégration différences/ressemblances entre soi et l'autre ;</li> <li>▶ Besoin de s'exprimer ;</li> <li>▶ Début de la coopération</li> </ul>
<b>9/11 ANS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ecart garçon/fille (début de la puberté)</li> <li>▶ Transformation du corps</li> <li>▶ Maturité sexuelle</li> <li>▶ Crise de caractère plus ou moins grave</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Développement de la capacité de raisonnement ;</li> <li>▶ Etablissement du niveau intellectuel définitif, capacité de penser, déduire, raisonner mais manque d'expérience ;</li> <li>▶ Conflit entre passé et avenir, peur de grandir et en même temps « rejet » de l'enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Apparition de la dimension de groupe et d'appartenance ;</li> <li>▶ Ouverture sur le monde ;</li> <li>▶ Désir de reconnaissance ;</li> <li>▶ Volonté émancipatrice mais besoin de cadre et de limites ;</li> <li>▶ Remise en cause des autorités jusque-là admises ;</li> <li>▶ Recherche de groupes d'appartenance ;</li> <li>▶ Opposition aux parents et aux adultes en général ;</li> <li>▶ Apparition de l'amitié ;</li> <li>▶ Besoin de nouveaux modèles</li> <li>▶ Manque de confiance</li> </ul>

## 1.3. Les objectifs



### 1.3.1. Les objectifs définis par la collectivité

Le projet pédagogique doit correspondre aux orientations stratégiques et aux objectifs opérationnels suivants :

- ▶ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant par la créativité et le jeu
- ▶ Accompagner l'enfant vers l'autonomie et un comportement citoyen
- ▶ Associer pleinement les familles dans la vie du centre

### 1.3.2. Le projet éducatif de la Fédération

Le projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange a été réactualisé en 2011. Il est présenté à tous les membres de l'équipe ainsi qu'aux usagers.

La Pédagogie de la découverte est un des principes fort de notre approche quelle que soit l'activité pratiquée.

La Fédération propose 4 leviers d'intervention :

- ▶ Des démarches éducatives démocratiques
- ▶ Des activités ludo-éducatives innovantes et évaluées
- ▶ Des activités physiques et sportives « génératrice » de citoyenneté
- ▶ Un accès facilité à la diversité culturelle

### 1.3.3. Les objectifs généraux

Ci-après, le tableau détaillant notre méthode de déclinaison de notre projet éducatif

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<b>EDUCATION A LA SOLIDARITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ S'ouvrir aux autres</li> <li>▶ Développer l'esprit de groupe, la vie en communauté</li> <li>▶ Lutter contre les différences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Action ponctuelle : Handi sport</li> <li>▶ Jeux d'équipes, de coopération</li> <li>▶ Mélanger plus souvent les groupes à table et pendant les activités.</li> </ul>
<b>SENSIBILISATION SUR L'ALIMENTATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Découverte de nouveaux aliments</li> <li>▶ Apprendre à goûter de tout</li> <li>▶ Apprendre l'équilibre alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Activités culinaires</li> <li>▶ Jeu du menu, leur faire élaborer/choisir un repas</li> </ul>
<b>EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Education au respect de l'environnement</li> <li>▶ Lutter contre le gaspillage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place du tri sélectif</li> <li>▶ Découverte d'activités autour de la nature.</li> <li>▶ Apprentissage gestes quotidiens</li> </ul>
<b>EDUCATION A L'AUTONOMIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Permettre à l'enfant de grandir grâce à ses expériences</li> <li>▶ Donner la possibilité aux enfants d'être acteurs de la structure</li> <li>▶ Développer leur esprit critique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Donner de l'autonomie, tout en l'encadrant</li> <li>▶ Donner la possibilité aux enfants de choisir leurs activités.</li> <li>▶ Débats, échanges</li> </ul>

### 1.3.4. Les objectifs pédagogiques

	OBJECTIFS	TYPES D'ACTIVITES
3/5 ANS	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Découverte, expérimentation du corps</li><li>▶ Favoriser la prise d'initiative</li><li>▶ Permettre le repos et le lâcher prise</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Jeux de découverte, ateliers motricité</li><li>▶ Activités plastiques</li><li>▶ Ateliers relaxation, éveil musical, lecture de conte</li></ul>
6/9 ANS	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Permettre à l'enfant de prendre confiance en lui</li><li>▶ Amorcer l'esprit de groupe</li><li>▶ Développer l'esprit créatif</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Activités autour du théâtre, ateliers de mime, chant</li><li>▶ Jeux collectifs</li><li>▶ Arts plastiques, lectures</li></ul>
10/12 ANS	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Permettre à l'enfant d'acquérir un autre regard critique</li><li>▶ Favoriser le relâchement psychologique et physique</li><li>▶ Apprendre l'autodérision</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Chant, musique, littératures, arts</li><li>▶ Activités d'expression, sport</li><li>▶ Atelier manuel, d'expression corporelle</li></ul>

## 2. Les moyens



### 2.1. Humains



La direction du Centre de loisirs Intercommunal effectue le recrutement. Elle est attentive à trouver un équilibre entre, d'une part, des animateurs diplômés et, d'autre part, des animateurs expérimentés.

Le nombre d'animateurs correspond à la fréquentation journalière des enfants conformément aux réglementations en vigueur dans ce domaine.

#### 2.1.1. L'équipe de direction

- ▶ Garante du projet pédagogique et veille à sa bonne mise en œuvre.
- ▶ Responsable des aspects administratifs (budget, présences, courrier,).
- ▶ Vérifie que la législation, la réglementation et les consignes de sécurité soient pleinement respectées.
- ▶ Responsable du personnel et des participants (enfants, jeunes).
- ▶ Coordinatrice de l'équipe (rôle de médiation et d'impulsion de la dynamique d'équipe).
- ▶ Relation constante avec les services de la collectivité, du Délégué Territorial à l'Animation Léo Lagrange et les parents.
- ▶ Met en place une communication interne adaptée et efficiente pour garantir la cohésion d'équipe et la qualité d'accueil offerte aux enfants et à leur famille.

### 2.1.2. Le travail en équipe

L'ensemble de l'équipe doit participer aux réunions. Il s'agit d'un temps fondamental durant lequel l'équipe échange sur les animations, les activités, la réglementation, les éventuelles difficultés rencontrées et les solutions pouvant être apportées.

L'équipe pédagogique a un devoir d'exemplarité vis-à-vis des enfants tant sur le respect d'autrui que sur les locaux et le matériel.

Enfin, l'équipe pédagogique doit se référer au projet pédagogique et en assurer la mise œuvre.

### 2.1.3. L'équipe d'encadrement

Elle est composée d'un directeur, d'un référent enfance et d'animateurs permanents. En fonction des périodes et des effectifs, des animateurs en Contrat d'Engagement Educatif (CEE) viennent compléter et enrichir l'équipe permanente.

Les animateurs connaissent et respectent le règlement intérieur de la structure et ont en charge de le faire respecter. Ils communiquent les informations importantes au Directeur du Centre de loisirs Intercommunal ainsi qu'à leurs collègues.

Enfin, les animateurs participent à la mise en œuvre du projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange. Pour ce faire, ils sont associés aux éléments du projet pédagogique du Centre de loisirs Intercommunal. Ils construisent les projets d'activités et les organisent dans des plannings mis à la disposition de la collectivité locale et des usagers.

### 2.1.4. La place des parents

Les parents peuvent et sont incités à participer à la vie Centre de loisirs Intercommunal.

Par ailleurs, ils sont conviés, plusieurs fois dans l'année, à des temps festifs au sein de l'accueil de loisirs (goûters, Pause-café, spectacles, expositions,) permettant de rencontrer l'équipe d'animation et de favoriser la construction d'une relation de confiance mutuelle et une cohérence pédagogique autour de l'enfant.

## 2.2. Les locaux



Le Centre de loisirs Intercommunal se situe à l'école de la Chavanne sur la commune de Allinges, chemin des marmousets. Cet établissement dispose d'une capacité d'accueil de 80 enfants.

Des salles communales, et tout équipement du territoire de THONON AGGLOMERATION peuvent être mis à disposition, en fonction des besoins.

Ces locaux disposent de mobiliers adaptés à l'âge des enfants.

## 2.3. Financiers



La volonté de THONON AGGLOMERATION est de maintenir une politique tarifaire juste, établie en fonction de la composition des familles et de leurs revenus. Par ailleurs, ils répondent à l'exigence de la CAF de voir apparaître un écart de 5% minimum entre chaque tranche de tarif.

Aucune adhésion n'est demandée aux familles utilisatrices du service.

Les tarifs ont été votés par le conseil communautaire de THONON AGGLOMERATION en date du 19 décembre 2017 et sont appliqués à compter du 1er janvier 2018. Une majoration est appliquée aux familles qui n'habitent pas sur le territoire de THONON AGGLOMERATION.

## 2.4. Les partenariats



### LES PARTENARIATS DE RESEAUX

---

- ▶ Les structures enfance et jeunesse présentes sur le territoire
- ▶ Les accueils de loisirs Léo Lagrange
- ▶ Le réseau des Hubs Léo Lagrange
- ▶ **LES PARTENARIATS DE PROJETS**

- 
- ▶ Le Centre Social et Culturel
  - ▶ Les acteurs socio-éducatifs et culturels du territoire
  - ▶ Les bibliothèques
  - ▶ Le Bureau Information Jeunesse de Thonon les Bains
  - ▶ Les commerçants et entreprises locales
  - ▶ **LES COLLECTIVITES ET SERVICES DE L'ETAT**

- 
- ▶ Les services de la Communauté d'Agglomération
  - ▶ La commune d'Allinges
  - ▶ La PMI de la Haute-Savoie
  - ▶ La DRDJSCS Haute-Savoie
  - ▶ La CAF Haute-Savoie
  - ▶ La MSA Haute-Savoie

### LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

---

- ▶ Les écoles du territoire
- ▶ Collège et Lycée du territoire

### 3. Fonctionnement de la structure

#### 3.1. Les mercredis et les vacances

Les mercredis nous disposons de 3 formats : matinée avec repas, après-midi sans repas/ journée.

Les vacances l'inscription est à la journée complète ou à la semaine.

Les inscriptions débuteront environ un mois avant le début de chaque période de vacances scolaires.

Les inscriptions des mercredis se font à chaque semestre

##### ► Journée type

<b>Accueil matin</b>	<b>7h45 - 9h Mercredi</b>	Arrivée échelonnée des enfants, plusieurs activités sont mises à disposition afin que les enfants puissent trouver leurs rythmes (coin lecture, dessin, jeu de société, coin repos, discussion etc.)
	<b>7h15-9h Vacances scolaire</b>	
<b>Starter</b>	<b>9h00 – 9h30</b>	Petit jeu pour éveiller les enfants.
<b>Activité</b>	<b>9h30 -11h30</b>	Temps d'activité adaptée aux différentes tranches d'âges. (les 3-5ans participent à plusieurs activités de 30minutes)
<b>Temps Libre</b>	<b>11h30 – 12h00</b>	Les enfants disposent d'un temps libre sous la surveillance des animateurs avant de se laver les mains et de se diriger à la cantine.
<b>Temps de repas</b>	<b>12h00 – 13h30</b>	Les enfants déjeunent dans le réfectoire avec des tables adaptées à l'âge.
<b>TEMPS CALME</b>	<b>13h30 – 14h45</b>	Temps de repos collectif pour les maternels. Un animateur reste avec les enfants qui font la sieste puis les conduits, au fur et à mesure de leur réveil, dans la salle d'activité. Les enfants qui ne font pas de sieste retournent dans la salle d'activité pour des jeux calmes et autonomes en présence d'un animateur. Temps de détente pour les primaires donnant lieu à un temps de jeux autonomes avec des animations adaptées. Néanmoins, les primaires peuvent, s'ils le souhaitent, faire une sieste. Les animateurs jouent avec les enfants.
<b>ACTIVITES</b>	<b>14h00 à 16h30</b>	Temps d'activités collectives et rangement du matériel
<b>GOÛTER</b>	<b>16h30</b>	Temps de pause dans l'après-midi réunissant les enfants et les adultes dans un climat convivial. Il permet de faire le lien entre le temps d'activités précédent et la fin de la journée.

<b>TEMPS CALME</b>	<b>17h00 - 18h30</b>	Les enfants peuvent écouter des contes ou lire des histoires. Ils peuvent aussi faire des activités autonomes dans les espaces aménagés
<b>DEPART ECHELONNE</b>	<b>17h00 - 18h30</b>	C'est le temps de la séparation avec le groupe La direction accueille les familles qui viennent récupérer les enfants. Une attention particulière sera portée à la sécurisation de la sortie des enfants par l'animateur responsable. Durant ce temps, les enfants pourront faire ou poursuivre des activités autonomes
<b>FERMETURE</b>	<b>18h30</b>	Fermeture de l'accueil au public

## 3.2. Les nuitées et mini-camp



### 3.2.1. Les nuitées

Pendant la période estivale, en début de semaine, l'équipe propose une nuitée sous tente qui se déroule chaque jeudi durant tout l'été.

Encadrée par 2 animateurs, l'objectif est de goûter à la vie en collectivité, gérer les tâches de la vie quotidiennes et participer à une veillée.

Les enfants participent à l'élaboration du repas dans le respect des mesures sanitaires.

### 3.2.2. Les mini-camp

Ces mini-camps auront une thématique. Toutes les activités qui seront proposées sont adaptées à l'âge des enfants. En cas d'activités spécifiques, elles seront encadrées par des moniteurs diplômés d'état.

Les activités principales seront définies en amont par la direction et l'équipe.

Le programme n'est pas entièrement préparé par les enfants mais reste à compléter avec eux. Pour ce faire, l'équipe mettra en place durant le lundi des temps collectifs sous formes ludiques pour permettre aux enfants d'exprimer leurs envies et partager leurs idées.

Le but étant de leur permettre de prendre possession de leur séjour, d'être acteurs de celui-ci.

Les familles reçoivent une circulaire de départ avec un trousseau et sont également conviés à une réunion d'informations.

## 4. L'évaluation



### 4.1. La charte de qualité



L'évaluation du travail réalisé par l'équipe se fait à différents moments et par divers moyens :

La Charte de Qualité, qui fixe trois grands objectifs principaux, constitue un temps fort du processus d'évaluation.

- Définir l'engagement collectif de l'association en matière de qualité ;
- Sensibiliser le directeur et les animateurs à la qualité ;
- Encourager l'élaboration d'outils d'amélioration et de mesure de la qualité.



A ce titre, nous disposons d'une grille d'évaluation de notre Charte de Qualité ainsi qu'une grille d'auto-évaluation. Ainsi, toutes les dimensions de l'accueil de loisirs sont évaluées au regard d'une cinquantaine de critères.

Ces différents outils nous permettent de vérifier que la qualité de l'accueil sur laquelle nous nous engageons est bien respectée et, si tel n'est pas le cas, de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y parvenir.

Cette démarche d'évaluation a pour objet de nous permettre de repérer les points d'amélioration et de valoriser les points forts afin d'améliorer de façon continue l'accueil de loisirs et les activités qui lui sont associées.

Cette démarche d'évaluation de la qualité est commune à l'ensemble des accueils de loisirs géré par la Fédération Léo Lagrange.

## 4.2. Les réunions d'équipe



La direction organise, de façon régulière, des réunions d'équipe. Comme indiqué précédemment, ces temps sont essentiels et par conséquent obligatoires pour l'ensemble des membres de l'équipe.

Elles permettent de coordonner le travail conduit par l'équipe et d'élaborer collectivement les projets d'activités.

Par ailleurs, nous accordons une place importante à l'évaluation des actions conduites par l'équipe durant ces temps de réunions.

Pour ce faire, la direction s'appuie sur les outils mis à sa disposition par la Délégation Nationale à l'Enfance, la Charte de Qualité et les outils qui en découlent.

La direction fait régulièrement le bilan de ces évaluations afin d'orienter le travail de son équipe en conséquence.

Les résultats de l'évaluation de la Charte de Qualité sont collectés au niveau national et font l'objet d'une analyse globale qui sera transmise à l'ensemble des équipes.

Nous proposons également une enquête de satisfaction à l'attention des enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs et de leurs parents.

### 4.3. Les bilans d'activité



Un comité de pilotage est organisé en présence du prestataire et des élus concernés afin de rendre compte des actions menées sur une période donnée et de les évaluer.

Dans le cadre de la convention qui nous lie avec la CAF, nous présenterons, chaque année, un bilan d'activités.

## 5. La communication



### 5.1. Les relations entre les enfants et les animateurs



L'avis des enfants est fondamental au sein du Centre de loisirs Intercommunal. A ce titre, nous mettons en place des temps de concertation et d'échange entre les enfants et les animateurs.

Ils ont pour objectif d'identifier les attentes et les besoins des enfants et de co-construire, le cas échéant, les réponses à apporter. L'équipe doit être attentive à rendre le plus grand nombre d'enfants acteurs de la vie de l'accueil de loisirs.

Ces temps doivent être utilisés aussi pour favoriser la médiation et la régulation des conflits entre les enfants.

### 5.2. Le travail relationnel



- ▶ **Avec les familles**
- ▶ Les familles sont informées des activités de l'accueil de loisirs par l'intermédiaire des plannings d'activités. Dans le cas où des demandes spécifiques pourraient être formulées aux familles, un courrier leur sera adressé.
- ▶ **Avec la commune**
- ▶ Les élus sont invités aux manifestations organisées par l'accueil de loisirs (Animations spécifiques, spectacles, fête de fin d'année,)
- ▶ **Avec les partenaires**

- ▶ Tous comme les élus, nos partenaires sont bien évidemment conviés à venir participer aux différentes manifestations que nous organiserons et pourront, s'ils le souhaitent, y être associé.
- ▶ **Avec les écoles**

## 6. L'accueil d'enfants en situation de handicap



### 6.1. Les moyens



Le projet pédagogique du Centre de loisirs Intercommunal a été réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir, dans la mesure du possible, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap.

La direction est la référente auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs.

La Fédération Léo Lagrange, par l'intermédiaire de la Délégation Nationale à l'Enfance, propose un guide à l'usage des structures et des équipes accueillant des personnes en situation de handicap. Nous y retrouvons notamment :

- ▶ **Le Guide d'entretien**, qui permet au Directeur d'organiser et d'encadrer l'accueil d'un enfant en situation de handicap (construire pour l'enfant et sa famille un parcours individualisé et sécurisé)
- ▶ **Une documentation technique détaillée** (législation, pédagogie etc...)

Enfin, des formations consacrées au handicap mises en place par CAMPUS Léo Lagrange, l'organisme de formation de la Fédération Léo Lagrange seront accessibles aux animateurs de l'équipe.

### 6.2. Nos engagements



Nous nous inscrivons, au-delà de l'application de la Loi du 11 février 2005, dans une démarche d'accueil volontariste. La Fédération Léo Lagrange est signataire de la Charte de Déontologie pour l'Accueil des Personnes Handicapées dans les Structures de Vacances et de Loisirs Non Spécialisées.

Cette Charte énonce 7 principes à respecter :

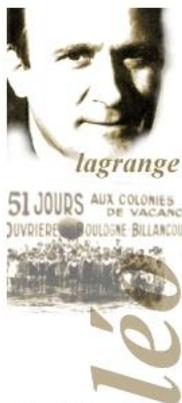
- ▶ Respecter le projet d'intégration de l'enfant handicapé.
- ▶ Favoriser l'intégration de l'enfant handicapé au sein de l'accueil de loisirs notamment en le faisant participer aux activités avec les autres enfants.

- ▶ S'informer auprès des parents de l'enfant des besoins spécifiques de leur enfant
- ▶ Garantir aux équipes encadrantes une formation ou une sensibilisation au(x) handicap(s).
- ▶ Organiser des réunions de concertation entre les encadrants pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant.
- ▶ Informer tout intervenant que l'accueil de loisirs est signataire de la Charte et des obligations que cela engendre.
- ▶ Afficher la Charte dans les locaux de l'accueil de loisirs.

## 7. La Fédération Léo Lagrange

### 7.1. La Fédération Léo Lagrange

Léo Lagrange est né le 28 novembre 1900. Elève au lycée Henri IV, il s'engage dans l'armée à la fin de ses études, en août 1917. En 1920, il adhère à la SFIO puis, devenu avocat, s'inscrit en 1922 au barreau de Paris.



Elu député le 8 mai 1932 à Avesne-sur-Helpe, il se voit confié, après la victoire du Front populaire en 1936, le Sous-secrétariat d'Etat aux sports et à l'organisation des loisirs. Souhaitant rendre le sport et les loisirs culturels accessibles à tous, il multiplie le nombre de stades, crée le Brevet Sportif Populaire ou encore les Mardis populaires du Louvre.

Afin de permettre au plus grand nombre de profiter des tous nouveaux congés payés, il obtient 40 % de réduction sur les billets ferroviaires pour les salariés et leurs familles, dont bénéficient 600 000 personnes dès l'été 1936. Grâce à son appui, le nombre d'auberges de jeunesse double en 1936.

A la déclaration de guerre en 1939, Léo Lagrange n'est pas mobilisable mais s'engage à nouveau. Le 9 juin 1940, il est tué lors de l'offensive de l'Aisne.

**Réseau d'associations d'éducation populaire** et employeur de l'économie sociale, la Fédération Léo Lagrange s'appuie sur les compétences de milliers de bénévoles et salariés pour bâtir une société de progrès.

**Pour elle, être un mouvement d'éducation populaire, c'est :**

- Donner les moyens à tous, tout au long de la vie de s'épanouir et de s'emparer de sa citoyenneté.
- Agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances
- Proposer aux publics de tous âges des loisirs et des activités permettant à chacun de contribuer au progrès social
- Être l'ambassadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'engagement citoyen
- Permettre à chacun d'allier la découverte de soi à l'envie d'aller vers l'autre

C'est, en somme, un engagement éducatif.

Deux métiers : l'animation et la formation

**Une démarche éducative :** les animateurs Léo Lagrange construisent toutes leurs actions autour d'un projet pédagogique structurant. Loin du loisir à consommer, chaque activité, séjour, parcours sportif est prétexte à vivre un moment de plaisir et d'épanouissement **Former tout au long de la vie**. La Fédération développe, avec ses 9 instituts de formation, des

programmes de formation pour les publics fragilisés, en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle.

Par ailleurs, Léo Lagrange est un opérateur national qui assure la formation et l'accompagnement des acteurs éducatifs (bénévoles, salariés, animateurs volontaires ou professionnels).

### Un partenaire des collectivités locales

**Reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange** est partenaire des collectivités dans leurs politiques sociales, éducatives, culturelles, et d'insertion. Les collectivités peuvent en effet faire appel à elle pour :

- Déléguer la gestion d'un équipement, d'un dispositif, d'un programme.
- Organiser monter une action ponctuelle
- Offrir des formules de vacances
- Faire progresser le professionnalisme de leurs équipes
- Établir un diagnostic.

Grâce aux **agrément**s dont la Fédération et son réseau disposent, toutes les garanties de sérieux, de sécurité et de qualité sont assurées.

### Un réseau associatif

**Désireuse d'accompagner les projets associatifs**, la Fédération Léo Lagrange met son expérience à la disposition des associations qui lui sont affiliées. Ainsi, elle leur propose :

- Un réseau pour échanger savoir-faire, expériences, partenariats et idées novatrices
- Un accompagnement et des formations pour accompagner les projets
  - Un suivi personnalisé selon la formule d'adhésion choisie.

### Un employeur de l'économie sociale

**La Fédération Léo Lagrange** voit dans l'économie sociale un modèle alternatif permettant à l'économie d'être au service de l'homme et de son environnement, où le résultat du travail est au bénéfice de l'entreprise et de ses salariés, dans le respect du développement durable.

L'Unité Économique et sociale Léo Lagrange regroupe une vingtaine d'employeurs et fonctionne démocratiquement. Associations affiliées, adhérents, usagers, salariés et partenaires peuvent, par le biais de structures représentatives, trouver un véritable espace d'expression et de contribution au projet de la Fédération.

## 7.2. La direction nationale enfance



Au sein de la Fédération, le réseau des accueils de loisirs est animé par la délégation nationale à l'enfance et son secrétariat composé d'un à deux professionnels par région.

Trois missions principales reviennent à cette délégation :

- ▶ Fédérer les acteurs
- ▶ Créer et diffuser des outils pédagogiques estampillés « Léo Lagrange »
- ▶ Qualifier le geste éducatif
- ▶ Soutien et expertise proposés au professionnel sur le terrain

Le Secrétariat National à l'Enfance (pilote par la Délégation Nationale à l'Enfance), réunit 4 fois par an des représentants missionnés par les différents établissements régionaux.

Ce Secrétariat permet, en lien avec les orientations du projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange, de mettre en œuvre la programmation éducative des accueils de loisirs de la Fédération Léo Lagrange.

Il a permis l'élaboration de la Charte de qualité des ALSH et APS (présente sur notre accueil), de divers programmes et kits pédagogiques (dont nous disposons). Il organise annuellement une Convention Professionnelle Enfance, espace de réflexion ouvert aux animateurs. Enfin, c'est notamment à travers lui que s'organise le lien avec l'association Les Petits Citoyens (partenaire de la Fédération Léo Lagrange) dont nous utilisons les outils pédagogiques.

Chacun des membres du SN DNE fait ensuite circuler les informations au niveau de son territoire via un Secrétariat Régional à l'Enfance.

# CHARTRE DE QUALITÉ ENFANCE

**C**hoisir un accueil de loisirs Léo Lagrange, c'est avant tout partager des valeurs communes. L'équipe s'appuie pour cela sur les valeurs fondamentales de la Fédération Léo Lagrange : la liberté, la justice sociale, la laïcité, la mixité et la démocratie.

**U**n accueil de loisirs Léo Lagrange est une entité de loisirs éducatifs : la priorité est donc donnée à la démarche de projet et non à la simple consommation de loisirs.

**U**n accueil de loisirs Léo Lagrange est un lieu de rencontres, d'échanges, de complémentarité éducative des enfants, du développement de leur autonomie et de leur esprit critique, d'apprentissage de la vie collective et du respect de l'autre.



## PRINCIPES FONDAMENTAUX

### LE CHOIX DE LOISIRS ÉDUCATIFS

**F**orte de son projet pédagogique, établi en lien avec le projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange et la politique locale, l'équipe décline un ensemble de projets spécifiques dans lesquels :

- le droit aux loisirs et aux vacances de qualité pour tous est une préoccupation permanente,
- l'accès à la culture est privilégié, différents supports sont explorés,
- l'activité physique et sportive se pratique en respectant « les règles d'or de l'esprit sportif »,
- l'éducation à une consommation responsable se pratique systématiquement, que ce soit dans le choix des activités ou dans la vie quotidienne du centre,
- l'éducation à l'environnement permet aux enfants d'agir pour le comprendre et le respecter,
- la solidarité internationale est expliquée aux enfants, leur permettant de s'ouvrir au monde qui les entoure.

Ces thématiques se déclinent dans différents choix d'activités, contribuant ainsi à l'éducation de jeunes citoyens.

### LE PROJET EST AU COEUR DE LA VIE DU CENTRE

**D**e l'inscription des enfants en passant par leur accueil quotidien, le temps du repas, l'accueil de leur parent (ou responsable légal), jusqu'aux animations proposées, l'attention

est donnée pour permettre une réelle cohérence pédagogique.

Chaque moment du centre est donc propice à l'apprentissage ludique, dans une démarche de valorisation de l'enfant.

Chaque enfant est ainsi acteur de son temps de loisirs et trouve la place qui lui convient dans la vie du centre.

L'enfant est au cœur du centre et ainsi :

- effectue ses propres choix, devient réellement acteur de son temps de loisirs,
- est force de proposition autant pour les activités que pour le fonctionnement du centre.

Les parents sont les premiers éducateurs. L'équipe d'amateurs crée les conditions nécessaires pour que les parents soient acteurs des loisirs de leurs enfants.

L'accueil de chaque enfant passe par la construction d'une confiance réciproque entre l'équipe d'animateurs et les parents. Les parents sont invités à participer pleinement à la vie du centre. Ainsi, les animateurs favorisent le processus de co-éducation.

Les relations sont fondées sur l'écoute, le respect mutuel et le refus de toute forme de discrimination ou d'exclusion.

### UNE ÉQUIPE CONCERTÉE ET À L'ÉCOUTE DE CHACUN

**L**'équipe met en place différents temps et moyens d'échange :

- entre les membres de l'équipe d'animation, bénéficiant aussi de l'expérimentation du réseau de professionnels de la Fédération Léo Lagrange,
- entre les animateurs et les enfants et entre les animateurs et les parents,
- entre enfants.

L'équipe est à l'écoute des difficultés des enfants, mais aussi des parents.

Pour cela, elle doit être le relais entre les familles et les divers services de l'enfance.

### UNE ÉQUIPE D'ANIMATION RESPONSABLE DANS UNE STRUCTURE ADAPTÉE

**L**'équipe est formée à la démarche de projet. Elle bénéficie d'une formation continue. Elle est impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Au sein de l'équipe, un groupe est pérennisé, permettant, entre autres, à chaque enfant de faire le choix d'un adulte référent.

Le centre est adapté au projet pédagogique établi. Fonction de cela, le centre dispose :

- de lieux d'activités différenciés,
- d'un espace d'affichage permettant la compréhension des objectifs et du fonctionnement du centre,
- d'espaces de rencontres et d'échanges.

### UN CENTRE INSCRIT DANS SON TERRITOIRE

**Q**u'il soit rural, urbain, associé à l'école ou au quartier, le centre valorise son environnement proche : culturel, naturel, associatif (associations du territoire et autres accueils de loisirs à proximité), local (les commerçants, les personnalités locales).

De même, un travail en partenariat est engagé avec les acteurs du territoire et les professionnels de la politique enfance.

Le centre est ainsi ouvert et réceptif à ces ressources permettant à l'enfant et aux équipes de découvrir un environnement différent.

Les équipes des accueils de loisirs Léo Lagrange contribuent au développement du temps libre au service du progrès social.